

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM D'AGGLO DU PAYS DE DREUX
MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SERAZEREUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE PUISEUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ORMOY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CLEVILLIERS
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SOCIETE GEDIA
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE TREMBLAY LES VILLAGES
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE CHALLET

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM AGGLO PAYS DE DREUX REGIE

Prélèvement	00121209	Commune	TREMBLAY-LES-VILLAGES
Unité de gestion	0853 COM AGGLO PAYS DE DREUX REGIE	Prélevé le :	vendredi 10 novembre 2023 à 08h45
Installation	TTP 001832 CHENE CHENU	par :	SS
Point de surveillance	P 0000003635 RESERVOIR CHENE CHENU	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH

Résultats	Unités	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
13.5	°C			6.50	25.00
7.4	unité pH				9.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00127124 Référence laboratoire : LSE2311-34022

MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
Chlorothalonil R417888	0.072	µg/L		0.10	
MÉTABOLITES PERTINENTS					
Chloridazone desphényl	0.457	µg/L		0.10	
Chloridazone méthyl desphényl	0.177	µg/L		0.10	
Chlorothalonil R471811	0.745	µg/L		0.10	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00121209)

Le recontrôle montre une eau de qualité chimique non conforme en raison de dépassements de la limite de qualité en vigueur pour les paramètres chlorothalonil R471811, chloridazone desphényl et chloridazone méthyl desphényl. La concentration totale en pesticide s atteint 1,379 µg/l, valeur supérieure à la limite de qualité de 0,5 µg/l pour le total des pesticides analysés (hors métabolites non pertinents). Ces non-conformités n'entraînent pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. Un contrôle renforcé est mis en place. Des actions correctives sont demandées à la PRPDE.

Chartres, le 23 février 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE